

Le 9 décembre 2020

Charles Mériaux (UMR 8529 IRHiS)

Quelques remarques sur le projet d'EPE

Les observations qui suivent résultent de rencontres et discussions de format différent avec l'équipe présidentielle, des directeurs d'UR ou encore lors de la présentation qu'Étienne Peyrat a donnée de l'EPE en conseil d'unité de l'IRHiS le vendredi 4 décembre. Elles proposent quelques constats (à partir du cas particulier de l'IRHiS) et pointent quelques inquiétudes que sont appelées à lever de nouvelles versions de l'avant-projet de statuts et du document stratégique.

Remarque préliminaire : EPE et subsidiarité

Le projet d'EPE associant l'Université de Lille aux écoles est la **nouvelle étape d'un chantier engagé dès 2017**, lors de l'obtention de l'I-Site, dont le premier volet prévoyait la fusion des trois universités lilloises et le second l'association des quatre écoles présentes au sein de l'I-Site : Centrale Lille, l'ENASPL, l'ESJ Lille et Sciences Po-Lille. La consultation menée sous l'égide de l'I-Site est une bonne chose (on se rappellera qu'elle n'avait pas été mise en œuvre à ex-Lille 3 dans les deux années qui précédèrent la fusion), mais l'on ne manque pas de regretter que la préparation des statuts se fasse dans un calendrier contraint, compliqué par les urgences de la crise sanitaire.

Dans le projet d'EPE, **la part doit être faite entre ce qui relève de la structuration du nouvel établissement** (l'articulation entre les composantes et les écoles) **et la poursuite du processus de subsidiarité**, déjà à l'œuvre au sein de l'université de Lille et destiné à déléguer davantage de compétences aux composantes. **Il est illusoire de penser que le rejet de l'EPE changerait fondamentalement cette évolution.** On conviendra que ce processus pose davantage de problèmes au sein d'ex-Lille 3 qui fonctionnait sur un modèle très centralisé que ne connaissaient ni ex-Lille 1 ni ex-Lille 2. On peut d'ailleurs regretter que ces transformations n'aient pas été clairement exposées et mieux préparées avant la fusion et que, depuis 2018, elles n'aient pas été davantage accompagnées par les services centraux.

La place des UR dans le projet d'EPE

Une des questions que pose le fonctionnement du futur EPE concerne **la place des UR et leurs relations avec les composantes**. De fait, l'existence d'une composante de rattachement et la manière dont ont été menés les derniers dialogues de gestion donnent à la direction et au conseil de composante un rôle prépondérant en ce qui concerne les demandes de moyens RH, aussi bien pour les EC que pour les personnels administratifs.

Certes, actuellement, les UR sont invitées à faire part de leurs besoins auprès des VP Recherche. Ces rencontres (auxquelles les composantes elles-mêmes ont tenu à être associées cette année) sont utiles et bienvenues, **mais ne constituent pas à proprement parler un dialogue de gestion décisionnel**. La priorisation des demandes est effectuée au niveau de la composante et l'on peut douter que, dans le cas de remontées très divergentes, satisfaction puisse être donnée aux demandes des UR.

Le projet de fonctionnement de l'EPE prévoit **l'allocation des moyens récurrents par la composante** (et non plus par la commission recherche), ce qui est nouveau et source d'inquiétude. Néanmoins la crainte réside moins dans le mode d'allocation des moyens (on peut raisonnablement penser que les UR seraient capables de trouver des clefs de

répartitions sous l'égide du vice-doyen recherche) que dans la pérennité de l'enveloppe globale consacrée à la recherche (négociée par la direction de la composante à l'occasion du dialogue de gestion) et dans le risque de la voir affectée à d'autres postes.

On notera d'ailleurs que **cette question de la dotation récurrente de l'université se pose de manière très variable** selon le nombre de tutelles (donc de financeurs) dont disposent les UR ainsi que selon la part des AAP (dont ceux de l'I-Site, si celui-ci est maintenu) ou des autres financements extérieurs (IUF) dans leur activité globale.

Il serait enfin utile que les composantes qui n'ont pas encore l'expérience d'une forte subsidiarité s'emploient sans trop tarder à définir ou à préciser leur organisation interne au risque, dans quelques mois, de devoir gérer au fil de l'eau et dans l'urgence les questions associant recherche et enseignement.

La politique scientifique des UR

Le fonctionnement à venir soulève aussi des problèmes d'ordre scientifique.

Dès lors que le dialogue de gestion de l'UR est destiné à passer exclusivement par la composante de rattachement et alors que, dans le cas de l'IRHiS, la richesse du laboratoire est de rassembler des membres issus de plusieurs composantes (INSPE, IUT, future faculté de langues) ou futurs établissements-composantes (IEP), **le laboratoire sera assez naturellement conduit à aligner sa stratégie sur celle de la composante de rattachement** et à porter moins d'intérêt à celle des autres composantes.

Autre conséquence, **les UR seront incitées à travailler avec les laboratoires du périmètre de la composante et sans doute moins avec les autres**, à moins que la nouvelle organisation offre aux laboratoires d'être formellement associés aux dialogues de gestion des composantes secondaires (comme c'est déjà un peu le cas de l'IRHiS avec Sciences-Po qui verse une contribution pour ses chercheurs).

Si les composantes sont incitées à élaborer une politique de recherche (ce qui leur sera demandé en dialogue de gestion pour justifier leur budget recherche), le risque est de voir se développer **des orientations de recherche sinon contradictoires**, du moins peut-être pas toujours cohérentes avec celles qui existent déjà au sein du hub 4 de l'I-Site ou encore de la MESHs, sans compter celles que les UMR développent à la demande du CNRS.

Enfin, le projet d'EPE entretient le flou sur le devenir des Écoles doctorales qui contribuent non seulement au suivi administratif et à la formation des doctorants (des tâches largement partagées avec les UR), mais surtout à **la répartition des contrats financés ou co-financés** sur sujets libres auxquels les SHS sont davantage attachées que les autres domaines. Le risque peut paraître grand de voir la part de ces financements s'amenuiser, comme ils le sont déjà à l'heure actuelle avec les contrats « labellisés » dont les thèmes et les dispositifs sont moins adaptés à la réalité des SHS (à titre d'exemple, un IUF junior, MCF le plus souvent, envisage rarement de monter un sujet de thèse qu'il ne pourra pas diriger lui-même).